

# COMMUNE DE CIVENS

## Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2023

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

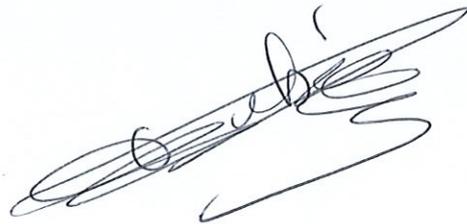
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,  
Maire :

- Approuve la demande de subvention à la Région pour l'installation de systèmes de vidéo protection sur les espaces publics
- Approuve la demande de subvention DETR et Région pour le projet de construction de la micro-crèche
- Approuve le choix du cabinet pour la maîtrise d'œuvre de la micro-crèche
- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement au budget 2024
- Approuve la modification des statuts du SIEMLY
- Approuve le zonage accélération de protection des énergies renouvelables

Le Maire  
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance  
Dominique DUBOIS



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/12/2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ

**N° 2312001**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire présente le devis d'AXES CONNEXION d'un montant de 5650.00 € hors taxes pour l'installation d'un système de vidéo surveillance aux abords de l'école.

Il propose de solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention pour l'installation de systèmes de vidéo protection sur les espaces publics.

Le conseil municipal, par le vote de 14 voix pour :

- Approuve le devis
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'installation de systèmes de vidéo protection sur les espaces publics.

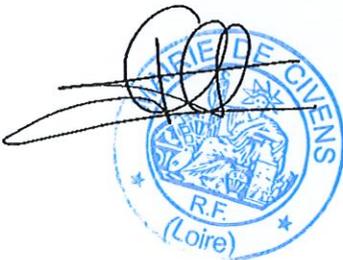
**Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ

N° 2312002

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'une micro-crèche.

Le montant des travaux est estimé à 550 000 € hors taxes, hors maîtrise d'œuvre, mobilier intérieur et extérieur et raccordements.

Il propose de solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR et la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'obtention d'une subvention au titre du contrat Région ou bonus ruralité.

Le conseil municipal, par le vote de 14 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à l'Etat et à la Région
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces demandes de subventions

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ

**N° 2312003**

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif à la construction d'une micro-crèche a pris fin le 13 décembre 2023. Trois offres ont été déposées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre à 16 heures 30 et a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

ATELIER CD – 7 place des Ursules 42000 Saint-Étienne pour un montant total de : 51 150 € hors taxes (9.30 %).

Après avoir délibéré, Le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous les documents y afférant,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2024

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 21 décembre 2024

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 DECEMBRE 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ

N° 2312004

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à payer les mandats en investissement à hauteur de 25 % des montants suivants budgétisés en 2023 :

BUDGET PRINCIPAL : 1 070 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : 312 155 €

BUDGET COMMERCE : 29 000 €

BUDGET CIMETIERE : 350 000 €

BUDGET RESIDENCE SENIORS : 6 100 000 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Dominique DUBOIS mentioned in the text above.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés : Olivier FAJWISIEWICZ

**N° 2312005**

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat. Il expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels :

**Article 1 : Composition et dénomination**

Le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier ci-après désigné "le syndicat", est constitué des communes suivantes :

**Pour le Département du Rhône**

- ✓ **34 Communes** : Aveize, Beauvallon, Bessenay, Bibost, Brullioles, Brussieu, Chabanière, Chambost-Longessaigne, Chaussan, Coise, Duerne, Grézieu-Le-Marché, Haute-Rivoire, La-Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Longessaigne, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Riverie, Rontalon, Saint-André-la-Cote, Saint-Clément-les-Places, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent de Chamousset, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Catherine, Sainte Foy l'Argentière, Souzy, Villechenève.
- ✓ **Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien** (en représentation-substitution de la commune d'Affoux)
- ✓ **Vienne Condrieu Agglo** (en représentation-substitution des communes de Ampuis, Condrieu, Echalas,
- ✓ Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-Le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-
- ✓ Gier, Trèves, Tupins-et-Semons)

**Pour le Département de la Loire**

- ✓ **24 Communes** : Bussièrès, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

✓ **Saint-Etienne Métropole** (en représentation-substitution des communes de Dargoire, Saint-Christo

042-214200651-20231221-2312005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2024

- ✓ **24 Communes :** Bussières, Chatelus, Chevières, Civens, Cottance, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.
- ✓ en Jarez, Saint-Romain en Jarez, Tartaras et Valfleury)

**Article 4 : Siège**

Le siège du Syndicat est situé « 315 rue des Frênes », à Pomeys 69590.

**Article 6 : Comité Syndical**

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, et par les dispositions ci-après :

- ✓ Le comité syndical comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune membre.
- ✓ Les communes suivantes desservies partiellement par le réseau du syndicat et qui comportent moins de 400 abonnés, sont représentées au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant (Chaussan, Rontalon).
- ✓ En application de l'article L.5711-3 du CGCT, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.
- ✓ En application de ces dispositions les EPCI sont représentés comme suit :
  - Saint-Étienne Métropole : dix délégués titulaires et cinq délégués suppléants.
  - La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien : deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
  - Vienne Condrieu Agglo : 16 délégués titulaires et 11 délégués suppléants

Le délégué suppléant peut suppléer l'un ou l'autre des deux délégués titulaires de la commune ou de l'EPCI qu'il représente

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 17 novembre 2023 :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2023.
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.
- 

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME

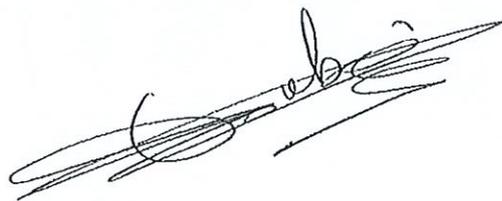
La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200031-20231221-2312005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2024



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Mireille PALMIER, Fabien MARTINON, BLANCHARD Nathalie, Édouard PONCET, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Gérard BORDET, Dominique DUBOIS, Olivier FAJWISIEWICZ, Fabienne ETAIX, Lorène GRANGE, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : David BEFORT a donné pouvoir à Fabien MARTINON

Membres absents excusés :

### N° 2312006

**OBJET : CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le courrier en date du 15 septembre 2023, de Monsieur Dominique Schuffenecker, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de la Loire et référent préfectoral aux énergies renouvelables expliquant la mise en place de cette politique qui « vise à réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles et aux approvisionnements extérieurs sensibles dans un contexte géopolitique très tendu, et à améliorer le pouvoir d'achat. »

Sous réserve du respect de la réglementation, il est possible d'implanter une installation terrestre de production d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais, les projets en dehors d'une ZACC seront soumis à :

- la mise en place obligatoire d'un comité de projet aux frais du porteur de projet ;
- des délais d'instruction de droit commun soit 4 mois pour l'autorité environnementale (contre 3 mois pour les ZACC) et un avis du commissaire enquêteur sous 1 mois (contre 15 jours pour les ZACC).

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la qualité de vie des Civensois et la qualité des paysages, il convient de ne pas multiplier les installations de manière anarchique ;

Considérant que la commune de CIVENS a souhaité se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives ;

Considérant que l'éolien n'est pas adapté aux caractéristiques géographiques de notre territoire,

Considérant que les zones UC, UB et UF sont privilégiées pour le développement de l'énergie photovoltaïque ;

Considérant que le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque sera limité aux bâtiments,

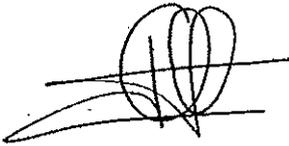
Considérant la carte annexée à la présente délibération ;

Il est demandé au conseil municipal :

1. D'approuver la liste des zones UB, UC, UF au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables en privilégiant le déploiement de l'énergie photovoltaïque sachant que les installations devront être limitées aux bâtiments.
2. D'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
3. D'indiquer que le dossier avec cartographie sera transmis en sous-préfecture et mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
Expédition conforme au registre.  
A Civens, le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Christophe GUILLARME



La secrétaire de séance,  
Dominique DUBOIS

